Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260720-26072038-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Arrondissement de La Tour du Pin

Canton de Bourgoin-Jallieu

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 18

Pouvoirs : De *VACHER Florence* à *GAYAT Nathalie*

Absent(es)ou excusés : 0

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Objet

Tarifs communaux – A partir de Septembre 2026

République Française

COMMUNE D'ECLOSE-BADINIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 26/07.20/38

Séance du 20 juillet 2026
Procès-verbal affiché le 27 juillet 2026
Convocation du Conseil Municipal le 15 juillet 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Maire : FROMENTOUX Cyril

Secrétaire de séance : MENTIGAZZI Christelle

Membres présents : FROMENTOUX Cyril, GIRARD Sophie, BUTTIN Gérard, CUSIN Cécile, JOLY Bernard, COUTURIER Alban, MORIN Elodie, GIRARD Tanguy, DOLEAN Laurence, BARRAL Simon, GAYAT Nathalie, MICHON Davy, VALLIN Coralie, PERRIN Fabien, SIGAUD Monique, VIGNERON Arnaud, MENTIGAZZI Christelle, BADIN-GIROUD Jérôme,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de valider les tarifs communaux applicable au 1er septembre 2026.

➢ ***Tarif d'occupation des locaux et terrains communaux et dégradation :***

Bâtiment / espace	Local	Tarif horaire	Tarif journalier	Tarif hebdomadaire « centre de loisir »	Tarif annuel
Complexe sportif / salle polyvalente	Gymnase/grande salle (y.c. vestiaires)	50 €	Saison froide (1er novembre au 31 mars) : 460 € Saison chaude (1er avril au 31 octobre) : 360 € 8h00 a.m. – 8h00 a.m. J+1 Sur demande et sous réserve de compatibilité avec les activités de service public et d'intérêt général la période peut être étendue au jour précédent (accord explicite	150 €	200 € pour un crédit d'heure de XX h Avec possibilité d'utilisation du city stade

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260720-26072038-DE

			et limitatif noté sur la convention d'occupation)		
	Petite salle (y.c. bar, hall et cuisine	30 €	Saison froide (1er novembre au 31 mars) : 230 € Saison chaude (1er avril au 31 octobre) : 180 € 8h00 a.m. – 8h00 a.m. J+1	Sur demande : Inclus dans la location de la grande salle.	-
	Cuisine (sur demande)	Seule (y.c. salle « bar » et CF) : 15 € Sur demande : Inclus dans le tarif de la location de la grande ou petite salle	Sur demande : Inclus dans la location de la grande ou petite salle ou du bar. 8h00 a.m. – 8h00 a.m. J+1	Sur demande : Inclus dans la location de la grande salle.	-
	Bar	5 €	Seul : 80 € Sur demande : Inclus dans la location de la grande ou petite salle	Sur demande : Inclus dans la location de la grande salle.	-
Stade et vestiaire	Terrains extérieur	10 €	Seuls : 50 € Sur demande : Inclus dans la location de la salle clubs	Seuls : 100 € Sur demande et à des fins d'activités sportives : Inclus dans le tarif d'occupation des terrains extérieurs	-
	Salle clubs	5 €	120 €	150 €	-
	Vestiaires	Sur demande et à des fins d'activités sportives : Inclus dans le tarif d'occupation des terrains extérieurs.	Sur demande et à des fins d'activités sportives : Inclus dans le tarif d'occupation des terrains extérieurs.	Sur demande et à des fins d'activités sportives : Inclus dans le tarif d'occupation des terrains extérieurs.	-

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260720-26072038-DE

Bâtiment Arc en Ciel / ancienne école	Salle d'activité	5 €	25 €	30 € en sus de la location de la salle de réunion du RDC (pas de location seule)	-
	Salle de réunion RDC	5 €	25 €	60 €	-
	Salle de réunion 1er étage	5 €	25 €	Inclus dans la location de la salle du RDC	-
	Locaux petite enfance (réservés aux activités en lien avec la maternité et la petite enfance)	5 €	25 €	-	-
Ecole Robert Hugonnard	Salle multi activité	-	25 €	50 € en sus du gymnase (pas de location seule)	-
	Réfectoire	-	25 €	50 € en sus du gymnase (pas de location seule)	-
	Cuisine	-	-	50 € en sus du gymnase (pas de location seule)	-
	Cours élémentaire	-	Sur demande intégrée à la location de la salle multi activité	Sur demande intégrée à la location du gymnase (pas de location seule)	-
Ancienne Cure	Salle de l'ancienne cure	5 €	25 €	-	-
Mairie annexe	Salle « chorale »	5 €	25 €	-	-
	Ancienne salle du conseil	5 €	25 €	-	
Emplacement voirie publique communale et parking communaux	Emplacement individuel parkings place du 8 mai 45	-	2 € emplacement simple 4 € emplacement avec électricité	-	50 € emplacement simple 100 € emplacement

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260720-26072038-DE

(activités commerciales)					avec électricité
	Emplacement individuel parking place des tilleuls	-	2 € emplacement simple 4 € emplacement avec électricité	-	50 € emplacement simple 100 € emplacement avec électricité
	Emplacement individuel parking extérieur mairie annexe	-	2 € emplacement simple 4 € emplacement avec électricité	-	50 € emplacement simple 100 € emplacement avec électricité
Dégradations	Ménage non fait	150 €			-
	Dégradation mineure (localisée et correctible séparément)	50 € par point de dégradation constaté			
	Remboursement des frais de remise en état au réel des frais à engager par la commune (sur devis)	Au-delà de 6 points des dégradation constatés			

- ***Tarif annuel d'occupation du local dit « cabinet médical » :***

Redevance annuelle brute : 8374,22 € TTC

Révisable annuellement au 31 août de chaque année sur la base de l'indice national de référence des redevances (IRL) publié par l'INSEE avec pour trimestre de référence pour le montant précité fixé au trimestre 2 de 2025 (146,68).

Un abattement de vingt pourcents (20%) est applicable en cas d'occupation précaire ; soir une redevance annuelle nette de 6 699,38 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER**, les modifications des Tarifs d'occupation des locaux et terrains communaux et dégradation pour l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 038-200049815-20260720-26072038-DE

➢ **D'APPROUVER,** le Tarifs d'occupation du local dit « cabinet médical » pour l'année 2026,

➢ **D'AUTORISER,** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Cyril FROMENTOUX,
Le Maire

Rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture le 21 juillet 2026